

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE
GUESNAIN
Séance du 11 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 28 mars 2025 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de membres

- en exercice : 27
- Présents : 21
- Votants : 23 (dont 2 procurations)

Présents :

Madame LUCAS Maryline – Maire

*Messieurs et Mesdames AMADEI Corinne- SAENEN Romuald -TAIRA Marylène - FERMEN Claudine - Monsieur LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed - DOISY Bernard - CASPERS Mauricette – CARRE Odilon, **Adjoint**s*

*Messieurs et Mesdames PLANCKE Dorothee - SENEZ Jean-Pierre - LAMBERT Gaston - PILNIAK Alain - KAPOUN Jean-Jacques – KHELIFA Armelle - CANIVET Bertrand - DELCAMBRE Chantal - Monsieur MORAWIEC Laurent - DEVRED Sylvain, DUCATILLION Béatrice – BLANCHARD Perrine **Conseillers***

Absents ayant donné procuration

*Monsieur DEFAUQUET Gérald à Madame Maryline LUCAS
Monsieur EZAHOUID Mohamed à Madame AMADEI Corinne*

Absents :

Madame MARTIN Nuccia - WILLERVAL Aurore - Monsieur GOLA Eric – Madame LEVEQUE Jennifer

Secrétaire de séance : Madame Chantal DELCAMBRE

SUBVENTION A ADEVAM (Association de Défense de Victimes de l'Amiante et autres Maladies dues au travail)

Madame Le Maire informe l'Assemblée de la dissolution de l'ADEVA 59 et de la création de l'ADEVAM.

*Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Madame le Maire,
A l'unanimité,*

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le
ID : 059-215902768-20250411-D11BISDU110425-DE

Autorise Madame le Maire à verser une subvention de 30 € à l'Association « ADEVAM » ; Association de Défense de Victimes de l'Amiante et autres Maladies dues au travail, située 7 rue des Frères Martel 59580 ANICHE qui a pour objet d'accompagner les personnes dans leurs démarches de reconnaissance et/ou d'aggravations de maladies dues à l'Amiante et autres maladies professionnelles.

*Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du 11 avril 2025.*

Le Maire,

Maryline LUCAS

Le Secrétaire de séance,

Chantal DELCAMBRE.

Delcambre

